

Laïcité

BULLETIN DU MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS

Vol. 11 no 1, printemps 1990

L'auteur des
«Versets sataniques»,
Salman Rushdie,
affirme ses convictions
laïques page 6

Jacques Parizeau au
déjeuner-causerie du
Cercle Condorcet page 9

L'endoctrinement religieux à l'école est illégal en Ontario

La Cour d'appel de l'Ontario, dans un jugement unanime, a déclaré inconstitutionnel un règlement provincial qui permet l'enseignement de la religion dans les écoles publiques.

Les cinq juges de la Cour se sont rendus aux arguments des avocats de l'Association canadienne des libertés civiles et de quatre parents du comté d'Elgin, arguments selon lesquels ce règlement ontarien est incompatible avec les droits à la liberté de conscience et de religion garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

La Cour devait décider si ce règlement était du domaine de l'enseignement ou de l'endoctrine-

ment. "Selon nous, ont déclaré les juges, ce règlement tombe dans la catégorie de l'endoctrinement".

Toujours selon les juges, l'enseignement religieux promulgué dans les écoles élémentaires d'Elgin favorise le christianisme au détriment des autres religions. Il n'offre aux non-chrétiens que le droit à l'exemption, ce qui est contraire au principe d'égalité devant la loi.

Les non-chrétiens et les non-croyants, d'après les juges, se doivent de demeurer vigilants pour éviter l'endoctrinement qu'impose le programme d'enseignement religieux de la Commission scolaire d'Elgin.

Bien que les autres religions aient aussi droit de cité dans le programme scolaire de ces écoles, "il n'en demeure pas moins que l'accent est surtout mis sur la religion vue dans une perspective chrétienne", ont ajouté les juges.

Selon le *Globe and Mail* du 1er mars 1990, le gouvernement ontarien a émis une directive intérimaire dans la foulée de la décision de la Cour d'appel de janvier dernier. Le ministre de l'éducation, Sean Conway, devait déclarer aux journalistes que le gouvernement avait décidé de ne pas en appeler du jugement de la Cour d'appel étant donné son caractère unanime et très bien fondé

en droit.

Le gouvernement ontarien est donc maintenant convaincu que les commissions scolaires se doivent de dispenser un enseignement religieux qui ne véhicule pas que les doctrines d'une seule religion. Si les commissions nourrissent des doutes sur la validité de leur programme, elles devraient y mettre fin immédiatement, a dit le ministre de l'Éducation.

Au Québec, par contre, l'endoctrinement religieux à l'école continue de fleurir grâce aux bons soins de la clause nonobstant de l'actuel ministre de l'Éducation, Claude Ryan. □

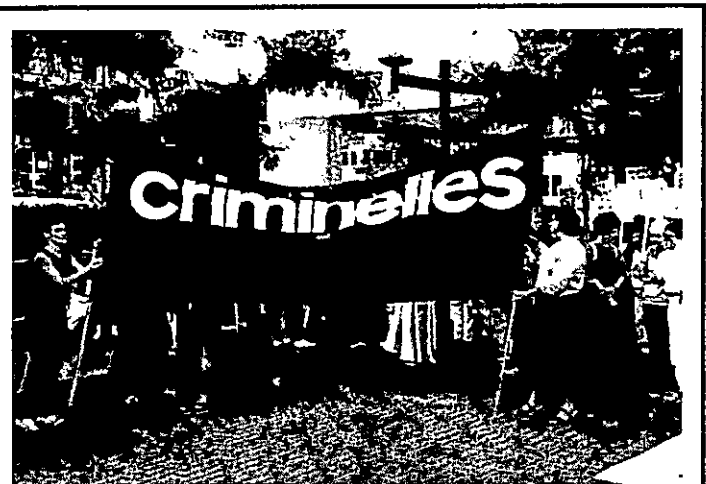
Le MLQ appuie le mouvement étudiant

Invité à prendre la parole à un rassemblement de solidarité organisé le 18 mars par l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ), le président du MLQ, Paul Drouin, a assuré le mouvement étudiant de l'appui du MLQ à leur lutte contre le dégel des frais de scolarité.

Il a déclaré que les laïques sont pour une véritable démocratisation de l'accès aux connaissances, laquelle peut bénéficier

en fin de compte à toute la société. Il a rappelé aussi l'article 2 du programme de 1960 du Parti libéral du Québec pour lequel les laïques ont combattu depuis le 19e siècle: "Gratuité scolaire à tous les niveaux de l'enseignement, y compris celui de l'université".

Après trente ans, cet engagement, à plus forte raison, doit être respecté pour contrer l'élitisme et favoriser l'accès à l'éducation pour tous et toutes. □



Les femmes se mobilisent à nouveau contre le projet de loi C-43 qui recriminalise l'avortement. Lire à ce sujet notre entrevue avec Nicole de Sève en page 8.

L'écriture laïque vous tente? À VOS PLUMES !

À partir de ce numéro, *Laïcité* fait le grand bond en avant et paraîtra quatre fois par année. Ceci est rendu possible grâce au soutien de la Centrale de l'enseignement du Québec.

Laïcité se veut d'abord et avant tout un outil de communication entre le Mouvement laïque québécois et ses membres ou per-

commentaire de libre penseur (ou de penseuse libre) à faire connaître, n'hésitez pas à nous écrire.

Les textes devraient être brefs, de deux à quatre pages à double interligne, et porter sur un sujet concernant la liberté de conscience dans son sens large ou encore les valeurs sociales de notre "distinguished society".



Daniel Baril, responsable du bulletin *Laïcité*.

sonnes sympathisantes. Cet outil se veut également une contribution au développement des idées laïques dans toutes les sphères de la vie sociale.

Comité de rédaction

Pour remplir cet objectif, *Laïcité* a besoin de la contribution de son public afin que la communication ne soit pas à sens unique. Si l'écriture laïque vous tente, si vous voulez vous risquer à une critique laïque sur un fait d'actualité, si vous voulez nous communiquer vos commentaires suite à une intervention du MLQ ou faire valoir un point de vue divergent, si vous avez une réflexion ou un

Celles et ceux qui ont quelques habiletés pour l'écriture et qui désireraient en faire plus seront les très bienvenus au sein du comité de rédaction de *Laïcité* que nous sommes à mettre sur pied. N'hésitez pas à nous proposer vos services.

Envoyez-nous également vos félicitations, ça nous fera toujours plaisir et ça nous encourage à continuer notre bon travail. Si vous avez des reproches, nous les encaisserons également en vous promettant de faire mieux la prochaine fois.

Au plaisir de vous lire...

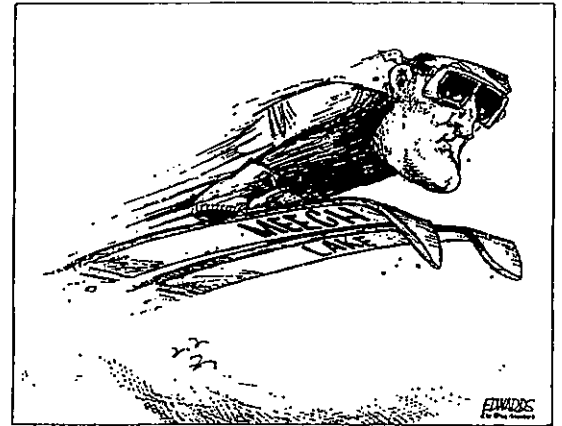
Daniel Baril,
coordonnateur de *Laïcité*

Que valent les cahiers de formation morale ?



Les parents sont invités à en faire l'évaluation

voir page 5



Des membres s'impliquent

Je vous remercie pour l'envoi des documents qui s'avèrent très

intéressants et importants.

Je désirerais recevoir vos bulletins chez-moi. Vous recevrez mon chèque à l'ordre de votre mouvement.

En janvier 1990, je commencerai à résumer quelques points du dossier concernant la Loi 107 au comité de parents.

Merci,

Lise Perreault
Longoeul

ERRATA

Le texte intitulé **Autoritarisme ou liberté de conscience?**, publié dans le dernier numéro de *Laïcité* a été attribué par erreur à Micheline Trudel.

Laïcité

BULLETIN DU MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS

Laïcité est le bulletin d'information du Mouvement laïque québécois. Son objectif est de favoriser la diffusion des idées laïques au Québec et de permettre le débat sur toute question concernant la liberté de conscience. Toute personne intéressée par ce débat d'idées est invitée à y collaborer.

Les articles signés, sauf ceux de la page éditoriale (page 3), ne représentent pas nécessairement les positions du Mouvement laïque.

Responsable de la publication: Daniel Baril
Parution: quatre fois par année
Abonnement: 5 \$ par année
Adresse: *Laïcité*
335, rue Ontario est
Montréal, H2X 1H7
Tél.: (514) 270-3548

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
— 2^e trimestre 1990

UNE CONSTITUTION LAÏQUE POUR LE QUÉBEC?

L'échec appréhendé de l'Accord du lac Meech pose la question fondamentale et incontournable de notre avenir constitutionnel en ce pays.

En tant que loi la plus importante du pays, la constitution ne peut souffrir d'aucune ambiguïté, afin d'assurer à toutes les personnes la jouissance, en pleine égalité, des libertés fondamentales.

N'est-il pas absurde de constater qu'au nom du même document constitutionnel, l'enseignement religieux à l'école publique viole la liberté de

conscience en Ontario, alors qu'ici, au Québec, l'article 93 garantit encore le maintien de cette structure confessionnelle?

Les laïques ont-ils quelque chose à attendre de Meech? L'expérience concrète révèle que la Constitution canadienne génère des obstacles insurmontables sur la route de celles et de ceux qui défendent le respect du droit à la liberté de conscience.

La question constitutionnelle nous oblige à débattre de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB, 1867), de la pertinence ou non

d'une clause nonobstant, de l'article 29 de la Loi constitutionnelle de 1982 qui accorde des privilèges aux religions catholique et protestante et, enfin, de l'attendu de la même constitution qui stipule "que le Canada est fondé sur les principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu".

La population québécoise n'aurait-elle pas tout à gagner à s'occuper de ses affaires et à régler positivement cette question vitale, de manière à satisfaire ses aspirations légitimes à la liberté?

Indépendant ou fédéré au reste du Canada, le Québec dis-

pose de tous les pouvoirs pour se doter de sa propre constitution. Si c'est la voie que choisit le peuple québécois, il faudra s'assurer que cette constitution soit laïque et émancipée de la suprématie de Dieu.

Préoccupé par cette question, le Mouvement laïque entend participer et contribuer au débat actuel, car il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'avenir de notre société.

Paul Drouin, président

Priorités du MLQ pour 1990

Les orientations prioritaires du Mouvement laïque pour l'année 1990 ont été dégagées par l'Assemblée générale annuelle du 25 novembre 1989, à Montréal, à partir d'un rapport présenté par la présidence. En voici les faits saillants.

L'État ne peut définir les valeurs religieuses de la collectivité comme c'est encore le cas aujourd'hui. Il est préjudiciable et nuisible de croire, à l'instar du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation, que toutes les valeurs humaines essentielles sont comprises dans l'humanisme chrétien, que cette conception particulière englobe toutes les autres.

Il est illusoire de vouloir nous faire croire que la tradition religieuse judéo-chrétienne est à l'origine des valeurs humanistes. En réalité, les documents de base des droits de la personne sont des textes d'orientation laïque rédigés par des leaders sans parti-pris religieux.

L'imposition dans les écoles publiques de l'humanisme chrétien par l'État constitue une négation pure et simple du pluralisme irréversible des valeurs morales. La condition indispensable pour respecter la liberté de conscience de toutes les personnes consiste à quitter l'époque révolue du monolithisme religieux.

Nos priorités

Parmi les priorités figurant à l'agenda de 1990, l'Assemblée générale a retenu les suivantes:

1. Notre société est en devenir interculturel et la laïcité demeure le critère de base pour favoriser le respect des libertés fondamentales. Afin de mieux s'ajuster à cette nouvelle réalité interculturelle que d'aucuns refusent de voir, des rapprochements seront intensifiés par le MLQ avec les communautés culturelles.

2. Les élections scolaires doivent avoir lieu à l'automne dans plusieurs commissions scolaires de la province. Comme ce fut le cas lors des élections scolaires de 1987, le MLQ encoura-

gera les initiatives laïques visant à déloger les commissaires appuyés par le Mouvement scolaire confessionnel. Notre objectif est de faire élire des commissaires qui se démarqueront clairement des orientations de cette organisation et qui soutiendront un programme progressiste et laïque.

3. Le bulletin du MLQ, *Laïcité*, passera de trois à quatre numéros par année. La parution de quatre bulletins en 1990 sera facilitée par une entente conclue avec la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

4. Des réflexions plus poussées devront être faites pour saisir toute l'importance de la laïcité dans nos institutions civiles. Près de trente ans après la fondation du Mouvement laïque de langue française, le moment est venu de faire le point sur les acquis et d'identifier les actions qui doivent être menées pour instaurer la laïcité. Dans cette perspective, le MLQ organisera, conjointement avec le Cercle Condorcet de Montréal, une conférence dont les communications et les débats figureront dans un ouvrage col-

lectif destiné à paraître ultérieurement, ouvrage qui traitera des obstacles qu'il faut lever et qui vont à l'encontre de la laïcisation de la société québécoise.

5. L'avenir constitutionnel du Canada et du Québec a aussi été abordé dans le cadre d'une participation plus active du MLQ à des débats sur les grands enjeux de notre société.

6. D'autres questions ont été discutées par l'Assemblée générale du 25 novembre, dont celle de l'établissement de liens plus fermes avec les comités de parents pour s'opposer aux projets éducatifs confessionnels dans les écoles publiques. La publication d'un document d'information destiné aux parents est prévue.

7. Enfin, il a été question de la consolidation et de l'élargissement de nos rapports avec toutes les personnes et organismes qui partagent notre orientation au Québec, de même que du raffermissement des liens internationaux avec les organisations qui luttent pour la séparation de l'Église et de l'État. □

CRIMINELLES, PLUS JAMAIS!

Après le retentissant jugement de la Cour suprême du Canada invalidant la loi contre l'avortement, le gouvernement Mulroney s'apprête à recriminaliser cet acte médical avec le Projet de loi C-43. Pour faire le point, *Laïcité* a rencontré Nicole de Sève, conseillère au dossier de la condition des femmes à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Mme de Sève est également membre du Conseil national du MLQ.

Laïcité: Quelles seront les conséquences, pour les femmes et les médecins, du projet de loi C-43?

Nicole de Sève: Avec ce projet de loi, l'avortement ne sera permis que si la santé physique, mentale ou psychologique de la femme est en danger et il appartiendra au médecin de déterminer s'il y a danger. Dans tous les autres cas, quiconque provoque un avortement sera passible de deux ans d'emprisonnement.

Ce projet de loi vient donc transformer un acte médical en un acte criminel, fait peser à nouveau la menace de sanctions criminelles sur les médecins et passe sous silence la question de l'accès aux services d'avortement, et ce, nonobstant le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler.

Laïcité: La Conférence des évêques du Canada considère pour sa part que "toute législation de l'avortement est une négation de la justice, de la science, de la médecine et finalement de toute vie en société". Comment réagissez-vous à de tels propos?

Nicole de Sève: De quelle vie parlent les évêques? Quels droits reconnaît-on à l'enfant qui est né? Il existe actuellement des milliers d'enfants qui souffrent de malnutrition, de violences physiques ou sexuelles, de solitude et d'abandon, ici et ailleurs. En 1987 au



Québec, 26 enfants sont morts, victimes de leurs parents.

Combien de femmes québécoises ont été forcées à des grossesses multiples par les curés de nos villages et se voient encore aujourd'hui niées dans leur droit à la contraception par l'Église de Rome? Il est encore présent le temps où les femmes se faisaient conseiller d'endurer la violence conjugale au nom de l'indissolubilité du mariage.

Le débat sur l'avortement a bien peu à voir avec le droit à la vie pour le fœtus, mais bien plus avec l'hétérosexualité imposée, la structure familiale traditionnelle, les rapports de domination et le droit au travail des femmes.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'opposition de l'Église à toute législation décriminalisant l'avortement. Jamais l'Église n'a reconnu l'intégrité et l'autonomie des femmes, leurs libertés individuelles et fondamentales. Il est évident qu'il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle reconnaisse aux femmes le droit de n'avoir que les enfants qu'elles veulent.

Laïcité: Quelles solutions propose la Coalition pour le droit à l'avortement pour combler le vide juridique actuel?

Nicole de Sève: Il n'y a pas de vide juridique. Les femmes n'ont pas besoin de

loi pour limiter ou interdire leur droit à l'avortement. C'est d'abord à elles de décider et les gouvernements doivent assurer l'accessibilité à des services de qualité.

Évidemment l'avortement est une solution de dernier recours. C'est pourquoi la Coalition réclame en même temps des services de planification familiale accessibles dans toutes les régions du Québec et du Canada. La Coalition réclame également l'injection de budgets dans ce réseau de planning et de cliniques d'avortement.

Laïcité: Comme militante, quel lien faites-vous entre la cause laïque et la cause féministe?

Nicole de Sève: Les opposants au droit à l'avortement posent la question en terme de morale religieuse, en terme de bien et de mal. Pour nous, le fait de mettre ou non un enfant au monde est une question de choix et non un question de bien ou de mal. Le droit de disposer de son corps n'a pas à être brimé par les préceptes religieux des autres.

En ce sens, mettre de l'avant le droit pour les femmes de choisir, c'est mettre de l'avant une société laïque où, comme disait Parizeau, "la religion des uns ne devient pas la loi des autres". Inversement, militer pour la laïcité, c'est en même temps militer pour le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes selon leur liberté de conscience. □

Que valent les cahiers de formation morale ?

Les parents sont invités à en faire l'évaluation

14 ans après la mise en place d'un programme de formation morale pour les élèves exemptés de l'enseignement religieux, le ministère de l'Éducation n'a encore autorisé aucun cahier d'exercices destiné aux élèves pour accompagner ces programmes.

Les enseignants doivent donc s'en remettre à des productions maison, souvent artisanales, ou s'alimenter au réseau des maisons d'édition privées. Mais que valent ces cahiers qu'on remet entre les mains des élèves en formation morale? Si le ministère n'a encore rien officialisé dans ce domaine, il n'a pas procédé non plus à une évaluation du matériel qui circule dans les écoles.

Pendant que plusieurs parents se questionnent sur les orientations du programme lui-même, craignant non sans raison les risques de récupération idéologique, le Mouvement laïque québécois a résolu de jeter un regard critique sur ces cahiers afin d'en évaluer le contenu sous l'angle du respect de la liberté de conscience.

La responsable de cette initiative, Mme Micheline Trudel, invite donc toutes les personnes intéressées, parents, élèves, enseignants et enseignantes, préoccupées par la qualité de l'éducation morale à l'école, à examiner ce matériel et à lui faire part de leurs commentaires.

L'évaluation portera entre autre sur les cahiers des Éditions

Guérin (*Mon nouveau programme de morale*, sec. 1 à sec. 5), ceux des Éditions La Pensée (*Je voyage au-delà du miroir*, sec. 3), ceux des Éditions Pierre Simard (sec. 1 à 5) et ceux de Lidéc (*Croître en harmonie*, sec. 3, *Grandeur nature*, sec. 4).

Tout autre cahier en circulation dans les écoles pourrait également faire l'objet d'une évaluation et les parents sont invités à cette fin à nous en faire connaître l'existence et le contenu. Une rencontre des personnes intéressées pourra également avoir lieu.

Pour alimenter la réflexion et l'analyse, Micheline Trudel pose les questions suivantes: les cahiers d'exercices respectent-ils la liberté de conscience ou sont-ils d'inspiration chrétienne? Les

exercices suggérés font-ils appel à l'examen critique, à la créativité, ou encouragent-ils le conformisme et l'imitation? Les textes reflètent-ils des valeurs dogmatiques? Les cahiers sont-ils enrichissants et adaptés aux préoccupations des jeunes?

"Nous avons notre mot à dire aux autorités scolaires et au ministre, déclare Mme Trudel. Les parents doivent prendre la place qui leur revient et faire connaître leur position et leurs exigences." □

Les personnes intéressées à collaborer à cette évaluation peuvent contacter Mme Trudel au (514) 834-5253 ou à l'adresse suivante: C.P. 1639, Rawdon, J0K 1S0.

Apprendre à vivre ensemble

D'ici à la fin du siècle, le Québec projette d'accueillir une population immigrante plus importante. Il faudra savoir tirer profit de toute la richesse que recèle cette diversité ethnoculturelle. Il ne faut pas craindre d'affirmer les normes et les valeurs fondamentales qui régissent la vie de la collectivité québécoise, mais il faut aussi rappeler que la tolérance et la démocratie en font partie.

L'éducation aura un rôle déterminant dans ce processus d'adaptation. L'ensemble des écoles, de chaque ville et village, est visé par les connaissances nouvelles à acquérir et les attitudes d'ouverture à développer.

Apprendre à vivre ensemble retrace l'histoire de l'immigration québécoise, dépeint les conditions de vie de la population immigrante, précise les éléments essentiels d'un cadre commun de vie avant de s'attarder aux nombreux défis que la pluriethnicité croissante de la société pose au système scolaire.

Bon de commande

S.V.P. me faire parvenir _____ copié(s) de *Apprendre à vivre ensemble* au coût de 12.00 \$ l'unité. Ci-joint _____ \$.

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

Centre de documentation
Centrale de l'enseignement du Québec
2336, chemin Ste-Foy, C.P. 5800
Sainte-Foy (Québec) G1V 4E5

Format: 15 cm x 21 cm
200 pages
Coût: 12.00 \$ Cote: D9391

Jocelyn Berthelet

APPRENDRE
À VIVRE
ENSEMBLE

Immigration, société et éducation



 Centrale de l'enseignement du Québec

Satané Rushdie !

Un an après avoir été condamné à mort par l'ayatollah Khomeiny, l'auteur des *Versets sataniques*, Salman Rushdie dénonce la censure et le fanatisme et lance un appel à la liberté d'expression. Son plaidoyer pour la liberté de conscience, paru simultanément dans *The Independent* en Angleterre et *Newsweek* aux États-Unis, a été traduit par le quotidien français *Libération*. Nous vous en présentons quelques extraits.

«... Les Versets sataniques chantent l'hybridité, l'impureté, le mélange, la transformation née de combinaisons nouvelles et inattendues entre les êtres humains, les cultures, les idées, la politique, les films, les chansons. Ce livre célèbre le métissage et redoute l'absolutisme du Pur. Le mélange, le fatras, un peu de ceci et un peu de cela, voilà comment la nouveauté vient au monde. C'est la grande occasion offerte au monde par les migrations de masse, et je me suis efforcé de la saisir. Le roman est pour le changement par l'union. C'est un chant d'amour à notre moi métissé.

Comment se gagne la liberté? On la prend. Elle n'est jamais donnée. Pour être libre, on doit d'abord s'arroger le droit à la liberté. Pour écrire les *Versets sataniques*, je suis parti de l'hypothèse que j'étais et que je suis un homme libre.

Qu'est-ce que la liberté d'expression? Sans la liberté d'offusquer, elle cesse d'exister. Sans la liberté de défier, voire de se livrer à la satire de toutes les orthodoxies religieuses, elle cesse d'exister. Le langage et l'imagination ne peuvent s'emprisonner, sinon l'art meurt et, avec lui, un peu de ce qui fait de nous des humains.

Sur quoi le roman diverge-t-il? Certainement pas sur le droit d'avoir une religion, bien que je n'en ai aucune. Il diverge très clairement sur les orthodoxies imposées, quelles qu'elles soient, sur l'idée que le monde est clairement ceci et pas cela. Il diverge sur la fin du débat, de la discussion, de la divergence. Il diverge du sectarisme communautaire hindou, du genre de terrorisme sikh qui fait sauter les avions, des aveuglements du créationnisme chrétien autant que des définitions les plus restrictives de l'Islam. Mais pareille divergence est loin de constituer des «insultes et injures».

Aux participants à la controverse qui se sont sentis capables de justifier les pires menaces brandies par les musulmans contre moi et d'autres en affirmant que j'avais transgressé la loi islamique, je voudrais poser la question suivante: toutes les lois sont-elles établies dès l'origine d'une religion pour rester immuables à jamais? Qu'en est-il du châtement de la prostitution (la lapidation) ou du vol (la mutilation)? Qu'en est-il de l'interdiction de l'homosexualité? Qu'en est-il de la loi islamique sur l'héritage, qui permet à une veuve d'hériter du huitième seulement et qui donne aux fils deux fois plus qu'aux filles? Qu'en est-il de la loi islamique sur le témoignage, qui accorde au témoignage d'une femme deux fois moins de valeur qu'à celui d'un homme? Doit-on aussi accorder à ceux-là un respect inconditionnel, ou écrivains et intellectuels sont-ils admis à poser des questions gênantes qui sont en partie leur raison d'être?

« J'ai vécu une vie d'homme laïque. Je ne reconnais pas l'accusation de blasphème. »

Je suis Indien d'origine, et non seulement Indien, mais de Bombay, la plus cosmopolite, la plus hybride, la plus mélangée des villes indiennes. Un Indien de ma génération ne peut qu'avoir été convaincu de l'importance vitale de la vision de Nehru d'une Inde laïque. La laïcité, en Inde, n'est pas seulement un point de vue. C'est une question de survie. Si ce que les indiens appellent le «communautarisme», une politique religieuse sectaire, venait à s'imposer, le résultat serait trop horrible pour qu'on puisse l'imaginer. De nombreux Indiens ont peur que le moment n'en soit pas si éloigné. Je me suis battu toute ma vie contre la politique communautariste.

Pour dire les choses le plus simplement possible: je ne suis pas musulman. Cela donne une sensation bizarre et tout à fait incongrue de se présenter comme une sorte d'hérétique, quand j'ai vécu une vie d'homme laïque, pluraliste, éclectique. Je suis envelop-



Salman Rushdie

pé et défini par un langage qui ne me correspond pas. Je ne reconnais pas l'accusation de blasphème: «Quand il n'y a pas de croyance, il n'y a pas de blasphème», dit quelqu'un dans les *Versets sataniques*. Je ne reconnais pas l'accusation d'apostasie, car je n'ai jamais, depuis l'âge adulte, professé aucune croyance. Celui qui n'a rien affirmé ne peut se renier. L'Islam, je le sais, affirme clairement: «Il ne peut y avoir de contrainte en matière de religion». Les nombreux musulmans que je respecte seraient horrifiés à l'idée d'appartenir à leur foi par la seule vertu de la naissance, et que toute personne née dans cette foi, qui choisit librement de ne pas y rester, puisse être condamnée à mort.

Je ne suis pas le premier écrivain de l'époque moderne à être persécuté par l'intégrisme musulman. Parmi les grands figurent l'écrivain iranien Kasravi, poignardé à mort pendant son «procès», et Mahfouz le prix Nobel égyptien, qui a fait l'objet de multiples menaces. Je ne suis pas le premier romancier à être accusé de blasphème et d'apostasie. Ce sont sans doute les armes les plus courantes avec lesquelles l'intégrisme cherche à juguler la créativité des temps modernes.

Ce qui rend la littérature vivante, c'est son caractère exceptionnel, c'est d'être la vision individuelle originale d'un être humain chez qui nous pouvons rencontrer, surpris et ravis, le reflet de notre propre image.

Un livre est une version du monde. Si elle ne vous plaît pas, laissez-la. Ou présentez-la vôtre à votre tour. La laïcité et ses oeuvres méritent votre respect, et non votre mépris. Les *Versets sataniques* sont une oeuvre sérieuse, écrites du point de vue d'un non-croyant. Que les croyants acceptent ce fait et laissent faire. □

VERS UN LIBAN LAÏQUE?

"La seule chance du Liban, c'est de supprimer les confessionnalismes" déclarait à l'automne dernier Walib Joumblatt, interprète autorisé des Druzes. Cette déclaration était faite à la suite de l'accord de Taieff qui devait ramener la paix au Liban.

Par contre, cet accord maintient le confessionnalisme même s'il en prévoit la disparition par étape. La répartition des pouvoirs publics, ou plutôt des présidences et des ministères, entre les différentes religions laisse ainsi subsister la cause principale des rivalités.

□

(Europe et laïcité, novembre-décembre 1989 janvier 1990)

Recul de la loi islamique au SOUDAN

Suite aux pressions des pays occidentaux et de Amnesty Internationale, le Soudan a décidé de suspendre l'application de la sharia, ou loi islamique, à l'égard de ses prisonniers en attente de châtement. Selon la sharia, les voleurs doivent avoir la main coupée, la femme adultère doit être lapidée à mort et les consommateurs d'alcool doivent être flagellés en public. Cette loi était encore appliquée à la lettre en 1985.

Ces tortures moyenâgeuses sont maintenant commuées en peines d'emprisonnement. Les protestations internationales et la lutte des groupes minoritaires soudanais ont ainsi ouvert une brèche dans la très sainte loi. □

(New York Times, 4 février 1990)

États-Unis

«Call for Church Reform»

Il n'y a pas si longtemps encore, soit en 1987, Jean-Paul II déclarait à un journaliste du quotidien *Le Monde*: «L'Église n'est pas et ne peut pas être une démocratie. C'est une théocratie dont le chef est Jésus-Christ». (*Bulletin du MLQ*, novembre 1987).

Mais l'année dernière, en Europe, les orientations doctrinales de même que plusieurs positions conservatrices du pape ont été remises en question ouvertement.

Cette critique vient de gagner le continent nord-américain. *Le New-York Times*, du 28 février 1990, publie un appel de 4 505 catholiques américains réclamant une réforme en pro-

fondeur des structures internes de l'Église.

Parmi les signataires de cet appel on trouve un évêque, des théologiens, des prêtres, des religieuses et des fidèles exaspérés par les vues «autoritaires» et «hypocrites» de l'Église. L'objectif des organisateurs est de recueillir 100 000 signatures de personnes de foi catholique.

Selon la présidente de «Call for Church Reform», Mary-Ann Savard, cette déclaration intéressera certainement bon nombre de catholiques, en particulier les femmes. Ces dernières ne veulent plus être «isolées et aliénées» par les autorités ecclésiastiques de Rome.

Les signataires de l'appel exigent, entre autres, l'éradica-

tion de la discrimination pratiquée envers les femmes, le rejet de la discipline médiévale du célibat obligatoire pour les prêtres, une complète et entière liberté académique, de même que la transparence à tous les niveaux des finances du Vatican.

En somme, il s'agit d'un programme de revendications qui ne cadre pas très bien, c'est le moins que l'on puisse dire, avec le maintien d'une structure patriarcale et théocratique. Si ces demandes ne sont pas satisfaites, Dan Valey, directeur de «Call for Church Reform», prévoit que la crédibilité morale des enseignements de l'Église sera minée... □

UN GOUVERNEUR EN ENFER?

À cause de ses positions en accord avec le libre choix des femmes en matière d'avortement, le Gouverneur de l'État de New-York, Mario Cuomo, risque de brûler en enfer pour l'éternité! Cet avertissement a été lancé le plus sérieusement du monde par Mgr Austin Vaughan, évêque auxiliaire catholique du même État, qui a reçu

l'appui de son supérieur, le cardinal O'Connor.

Suite à cette "prédiction", des commentateurs américains ont jugé opportun de citer des extraits d'un discours prononcé en 1960 par J.F. Kennedy avant qu'il ne devienne président des États-Unis. Ce dernier, comme le Gouverneur Cuomo, était de religion catholique, mais il avait précisé: "Je crois

dans une Amérique où la séparation de l'Église et de l'État est absolue, où aucun prélat catholique ne pourra dire au président comment agir, même s'il est catholique. Comme président, je déciderai en accord avec ce que me dictera ma conscience et dans l'intérêt national, sans égard aux pressions ou dictats d'une religion extérieure". □

GLASNOST MEXICAINE ?

Après l'URSS, la Hongrie et la Pologne, le Mexique envisage d'établir des relations diplomatiques avec le Vatican. Depuis 1867, alors que les biens du clergé ont été nationalisés, règne au Mexique une stricte séparation de l'Église et de l'État.

La décision de renouer avec le Vatican crée des remous dans la gauche mexicaine. Le ministre de l'Intérieur, Fernando Gutierrez Barrios, ne s'oppose pas à ces relations mais est contre la restauration des droits civils du clergé.

Au Parti démocratique révolutionnaire, on craint que cette décision apparemment inconstitutionnelle ne plonge le pays dans un déchirement national. Le pape Jean-Paul II doit visiter le Mexique en mai prochain. □

LE TURBAN DES SIKHS, LA POLICE DE L'ÉTAT

Daniel Baril

Devrait-on autoriser les sikhs à porter le turban dans la GRC, comme vient de le décider le Solliciteur général du Canada? Il n'est certes pas très populaire d'intervenir sur une question d'apparence aussi banale que le costume d'un corps policier d'aussi triste renommée que la GRC.

Toutefois, le Mouvement laïque a tenu à prendre position dans ce dossier parce que des principes laïques étaient en jeu. Pour les sikhs, le port du turban est prescrit par leur doctrine religieuse. Mais, dans une lettre adressée au solliciteur général du Canada, le MLQ a fait valoir qu'en tant que fonctionnaires d'État, les policiers n'ont pas à manifester leur croyance religieuse dans l'exercice de leur fonction.

"Le policier doit revêtir un costume ayant un caractère neutre, souligne la lettre du MLQ. C'est d'ailleurs la raison d'être du port d'un uniforme et c'est ce qui permet à l'État de montrer qu'il administre la justice sans parti pris. Ouvrir la porte à la demande des sikhs, c'est encourager toutes les autres confessions religieuses à réclamer les mêmes prérogatives, ce qui conduirait à l'abolition de tout uniforme."

Si le sikh tient à afficher sa conviction religieuse par un costume distinctif, et c'est là son droit le plus strict, ne s'exclue-t-il pas lui-même des fonctions où le port d'un tel symbole n'est pas admissible? Toute proportion gardée, le problème s'apparente à celui du port du voile islamique dans les écoles publiques françaises.

Au delà du costume "boy scout" de la GRC, c'est la toute la question de la subordination des principes religieux au principe de la neutralité et de la laïcité de l'État qui est ici mise en cause. Le problème soulevé par les sikhs fournissait une occasion de faire valoir les principes laïques dans les affaires de l'État et dans l'épineuse question de l'intégration des communautés culturelles et ethniques. Assurément, la question se reposera à nouveau, et à brève échéance, dans d'autres secteurs.

Au sein du MLQ, cette prise de position ne fait pas l'unanimité. Certains seraient favorables à des mesures particulières lorsqu'il s'agit de favoriser l'intégration d'un groupe minoritaire. Les membres du Conseil ont résolu de pousser leur réflexion plus loin. Le débat est donc ouvert et les membres sont invités à faire connaître leurs commentaires. □



Lors de l'Assemblée générale annuelle, neuf conseillers et conseillères ont été élu-e-s au Conseil nationale du Mouvement laïque. Sur la photo, on peut apercevoir, de gauche à droite, Paul Drouin, président, Luc Alarie, Daniel Baril, Richard Cordeau, Hélène Chapeau et Yvan Perrier. Ont aussi été élues : Nicole de Sève, Rolande Pinard et Micheline Trudel.

Le MLQ hôte du Centre Maghrébin

À l'invitation du Centre Maghrébin de recherche et d'information, le MLQ a assisté, le 19 janvier dernier à une réception donnée en l'honneur des diplômées d'un programme expérimental d'intégration professionnelle d'une quinzaine de femmes

de communautés culturelles du Québec. Sous l'égide de la Commission de formation professionnelle et en collaboration avec le Centre maghrébin et des organismes gouvernementaux québécois, ce programme visait la francisation de ses participantes de même que l'accès à l'égalité en emploi.

Le représentant du MLQ, Jean Hénaire, également membre du conseil d'administration du Cercle Condorcet de Montréal, a accepté l'aimable invitation de la présidente du Centre maghrébin, Madame Fatima Houada-Pépin, à discuter lors d'une prochaine rencontre, des liens de collaboration possible à développer entre ces associations. □

Échange d'informations avec la Franc-Maçonnerie

par Yvan Perrier

Le Mouvement laïque québécois a été invité, le 7 janvier dernier, à assister à une conférence portant sur la place et le rôle de la Franc-Maçonnerie dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Monsieur Jean-Robert Ragache, dirigeant de la Franc-Maçonnerie française, a pris la parole à cette occasion. Il a souli-

gné notamment que le respect absolu de la liberté de conscience individuelle et le combat pour la laïcité sont prioritaires pour les Francs-Maçons.

Suite à cette assemblée publique, une délégation du MLQ a rencontré M. Jean-Robert Ragache et un membre de la loge québécoise, Le Maillon Laurentien.

Des échanges d'informations seront renforcés avec la loge Le Maillon Laurentien qui compte apporter, dorénavant, un appui moral concret en plus de l'adhésion de nouveaux membres au Mouvement laïque.

En France, les Francs-Maçons sont membres à part entière du Comité national d'action laïque, qui regroupe toutes les organisations défendant la laïcité. □

JACQUES PARIZEAU DÉCOUVRE LA FACE CACHÉE DE LA CONFESIONNALITÉ

Daniel Baril

Le 4 février dernier, Jacques Parizeau, chef du Parti Québécois et leader de l'Opposition à l'Assemblée nationale, était le conférencier invité au déjeuner-causerie du Cercle Condorcet de Montréal.

La rencontre, qui a attiré une quarantaine de personnes, devait faire connaître aux membres du Cercle les positions de M. Parizeau sur le caractère laïque d'une éventuelle constitution québécoise. Mais elle a surtout été l'occasion pour l'orateur de découvrir la face cachée de la confessionnalité scolaire.

Procéder à l'anglaise

"Nous avons été très anglais dans notre façon de procéder, a déclaré M. Parizeau en parlant de la confessionnalité. Il y a eu un très net recul de la pratique religieuse, mais il n'y a pas eu ici de confrontation idéologique. Nous avons d'abord fait des choses, changé nos habitudes, avant de changer les structures."

M. Parizeau voulait ainsi s'élever en faux contre l'argument voulant qu'ailleurs, notamment en France et aux États-Unis, la constitution et l'école publique sont laïques. "Ici, ça s'est fait autrement" dit-il.

Pour le chef péquiste, il ne fait pas de doute que l'Église catholique n'occupe plus aucun rôle de direction actuellement au Québec. "Elle n'a plus aucune influence et son pouvoir est complètement ratainé" affirma-t-il.

De l'article 93 au Lac Meech

Jacques Parizeau a par ailleurs reconnu que la division confessionnelle du système scolaire ne correspond plus à notre réalité et qu'il faudra bien finir par s'en défaire. Mais il a avoué son scepticisme devant la possibilité d'amender l'article 93 de l'AANB qui empêche la déconfessionnalisation des structures scolaires.

"Ce que nous demandons avec le Lac Meech, ce n'est rien

comparativement à un amendement de l'article 93. Il ne faut pas oublier que cet article a été placé là pour protéger les intérêts des anglo-protestants." Pour M. Parizeau, le Québec aura plus de facilité à se donner les institutions qu'il désire en se soustrayant à la Constitution canadienne plutôt qu'en essayant de la modifier.

Pressé par ses convives de préciser sa position à l'égard de la laïcisation de l'école, M. Parizeau a finalement laissé tomber que la religion à l'école ne le choquait pas. "Plusieurs parents le demandent, a-t-il soutenu. La question n'est pas alors de savoir s'ils ont raison ou tort mais de savoir s'ils y tiennent." Les réflexes du politicien ont eu raison du penseur!

Plusieurs personnes présentes à ce déjeuner ont alors signalé à M. Parizeau divers cas de discrimination liée à la confessionnalité scolaire. Le chef péquiste a notamment été renversé d'apprendre que les étudiants en formation des maîtres doivent suivre des cours formation caté-



Jacques Parizeau, président du Parti Québécois

chétique à l'université pour obtenir leur permis d'enseignement. Si M. Parizeau a reconnu qu'il y avait là atteinte à la liberté de conscience, il a toutefois refusé de voir dans la présence de l'enseignement religieux à l'école la cause même de cette aberration.

Pour Jacques Parizeau, tout ne serait qu'une question d'aménagement. Il suffirait par exemple de confier cet enseignement à des religieux et le tour serait joué. Mais en évitant ainsi le débat de fond, le leader nationaliste continue de "procéder à l'anglaise"...

M. Parizeau s'est toutefois engagé à aller chercher plus d'information sur l'état de la question et à poursuivre sa réflexion. □

Les dimanches laïques du Cercle Condorcet

Le Cercle Condorcet de Montréal, qui durant la saison précédente avait convié ses membres à plusieurs reprises à un «brunch» du dimanche matin, a innové récemment en invitant une personnalité de marque à participer à une de ces rencontres dominicales, M. Jacques Parizeau (voir l'article ci-haut).

On se rappellera que durant la dernière campagne électorale, M. Parizeau, interpellé par un militant pro-vie, avait déclaré que «la religion des uns ne doit pas devenir la loi des autres». Cette position avait fait une forte impression sur les tenants de la laïcité.

Le Cercle Condorcet de Montréal a été invité par le Cercle Condorcet de Paris à participer à un atelier qui aura lieu ce printemps à Cherbourg. Il y présentera une communication sur les exclusions dans le domaine de l'éducation. Il s'agit du premier d'une série de

cinq ateliers devant mener en 1992 à un colloque international sur l'élaboration de nouveaux droits.

Assemblée générale

Par ailleurs, le Cercle Condorcet prépare son assemblée générale annuelle qui aura lieu le dimanche 1er avril à 11h. Le lieu sera indiqué dans l'avis de convocation.

L'ex-président du défunt Mouvement laïque de langue française (MLF), M. Jacques MacKay, a d'ailleurs accepté d'être le conférencier invité lors du déjeuner-causerie qui précédera cette assemblée générale. M. MacKay nous entretiendra de l'évolution de la laïcité depuis 30 ans au Québec.

Pour plus de renseignements, prière de s'adresser au bureau de Me Luc Alarie, tél. 844-6216.

Les publications du Cercle

Les Cercles Condorcet (de France) publient une série de petits fascicules destinés à rendre compte des débats et travaux menés par diverses commissions des Cercles.

Produits d'une réflexion collective de plusieurs mois, ces documents avancent une série de propositions pouvant alimenter les débats menés au Québec sur les mêmes questions.

Quelques titres déjà parus: «*Démocratie et libéralisme*», «*Science, éthique, culture et démocratie*», «*Justice et politique*», «*L'Égalité des chances dans une société en mutation*», «*Émerveillement et angoisse devant la science*», «*Condorcet: un républicain*», «*Les phénomènes religieux aujourd'hui et la laïcité*».

Ces documents sont en vente au Cercle Condorcet de Montréal. Pour information: Me Luc Alarie, (514) 844-6216.

Montréal

LES PARENTS DISENT NON AUX ÉCOLES-GHETTO

Un projet de sondage portant sur le degré de satisfaction des parents à l'égard des écoles de la CÉCM a soulevé de vives réactions l'automne dernier. Une question fortement controversée visait à connaître le désir des parents face à d'éventuelles écoles séparées pour les communautés ethniques. Les commissaires confessionnalistes ont finalement dû retirer cette question, qualifiée de raciste et de xénophobe par la presse, tellement les protestations publiques fusaient de toutes parts.

Ce qui au départ devait être une vaste opération de relation publique destinée à redorer l'image de l'équipe Pallascio, a finalement tourné au désastre pour les principaux intéressés alors que la population découvrait avec stupéfaction les positions rétrogrades de cette équipe issue du Mouvement scolaire confessionnel.

Oui au pluralisme

En janvier dernier, c'était au

tour de la Commission des écoles protestantes (CÉPGM) de soulever l'ire des parents. Cette fois, un projet de redivision du territoire scolaire aurait eu pour effet de retirer des élèves haïtiens de l'école Maisonneuve, une école non confessionnelle francophone et multiethnique, pour les regrouper à l'école Ogilvy qui accueille déjà 80% d'élèves d'origine haïtienne.

Dans leur refus, les parents haïtiens ont fait valoir qu'ils désiraient que leurs enfants soient au contact de Québécois de vieille souche afin qu'ils s'intègrent à la communauté québécoise. Ils refusaient du même coup le ghetto ethnique dans lequel voulait les enfermer les commissaires "francophobes" de la CÉPGM.

Ces deux faits ont soulevé un mouvement unanime de la population qui, entre des écoles pluralistes et des écoles sectaires, a clairement indiqué son rejet de ces dernières. □

Baptême de l'Édifice "G"

"J'ai bien choisi car j'ai pris la plus sainte"

Le ministre Ryan vient de baptiser son royaume. La tour de béton qui abrite les bureaux du ministère de l'Éducation à Québec était jusqu'ici connue sous l'horrible appellation technocratique d'Édifice G, ou pire encore de Complexe G.

Certains esprits tordus y voyaient une allusion subliminale au "point G" alors que d'autres, nous dit-on, étaient convaincus que ce nom désignait le Complexe de Grandeur dont souffre le ministre qui y trône.

Claude Ryan a donc voulu dissiper toute ambiguïté. Très démo-

cratique, le ministre a invité certaines personnes à suggérer des noms. En tête de liste figuraient ceux de Laure Gaudreault, Fernand Seguin et Paul Gérin-Lajoie. Mais M. Ryan leur a préféré celui de Marie Guyart. Qui est Marie Guyart? Nulle autre que la bienheureuse Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice du couvent des Ursulines.

Fidèle à lui-même, le ministre Ryan a ainsi affublé le ministère de l'Éducation d'un nom rattaché au réseau d'écoles privées confessionnelles! □

Écoles privées

Permis accordés à des écoles privées confessionnelles jugées "minables"

Dans son dernier rapport annuel, la Commission consultative de l'enseignement privé soulevait de sérieux doutes quant à la qualité d'éducation dispensée dans six écoles privées confessionnelles d'orientation intégriste.

La Commission mettait en question la viabilité et la qualité des ressources matérielles de l'école Adventiste de Montréal. Quant à l'école évangélique l'Héritage à Montréal, la situation était qualifiée de "précaire" et les ressources de "minables".

La Commission doute par ailleurs que l'école "anthroposophique" Rudolf-Steiner respecte les exigences fondamentales du Régime pédagogique. Le projet de l'école intégriste des disciples de Mgr Lefebvre à Shawinigan apparaît également comme "dou-

teux, fragile, incertain, précaire et alléatoire".

Malgré ces critiques accablantes, la Commission recommande le maintien des permis d'enseignement pour ces écoles et pour deux autres du même acabit. La raison: ces écoles existent déjà et elles correspondent aux valeurs des parents! Ces considérations ont évidemment reçu l'aval du ministre Ryan.

Que des parents choisissent l'obscurantisme et des conditions minables d'enseignement pour leurs enfants, on peut à la rigueur soutenir que cela est leur droit. Mais comment un ministre qui se respecte peut-il accorder sa bénédiction à de telles situations sans mettre en jeu sa crédibilité et celle de tout son ministère? □

Commissions scolaires protestantes:

Les francophones réclament leur place

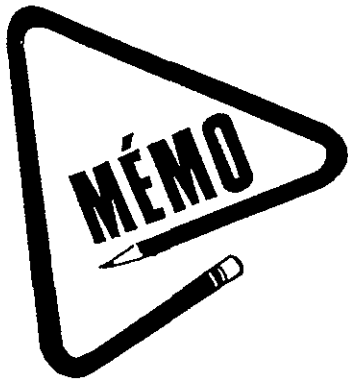
En prévision des prochaines élections scolaires, des parents francophones de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CÉPGM) travaillent à mettre sur pied un parti d'opposition, le Mouvement Action Parent (MAP).

On sait que la totalité des commissaires élu-e-s de la CÉPGM sont anglophones alors que 37 % des élèves sont francophones et atteignent les 50% à brève échéance. M. Marc Arnold, initiateur du MAP et commissaire parent (non-élu), entend profiter du redécoupage de la carte de la CÉPGM pour faire élire des commissaires francophones notamment dans certains quartiers où on retrouvera que des écoles françaises.

Le MAP entend également faire valoir la position des parents francophones des écoles protestantes dans le dossier de la Loi 107.

Par ailleurs, un commissaire francophone de la commission scolaire anglo-protestante du Lakeshore, M. Georges Wilner, a récemment pris position en faveur de "l'urgente auto-détermination linguistique des francophones" dans cette commission scolaire. Comparant sa situation à celles des Franco-ontariens, M. Wilner a soutenu que "la francophonie au Québec doit être gérée en français sans égard à la religion". □

(sources: *Le Devoir*, 14 février et 3 mars 1990)



Le MÉMO et les élections scolaires: Un débat de fond s'impose

Un nombre croissant de membres du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) s'inquiète des récentes décisions prises par sa direction. Deux membres du Comité de direction, Jean Hénaire et Robert Cadotte, ont d'ailleurs démissionné récemment après que leur plan d'orientation visant à lutter contre les inégalités socio-économiques à l'école eut été rejeté par le Comité, au profit du développement d'écoles pour enfants "doués".

Le document d'orientation, signé par les deux démissionnaires et par Claude Champagne, propose quatre voies pour la définition d'une plate-forme électorale: amélioration de la qualité de l'enseignement; lutte aux inégalités socio-économiques; démocratisation de la vie scolaire; engagement social de l'école.

Priorité aux plus démunis

"L'agrandissement de l'écart entre les riches et les pauvres est une des caractéristiques qui marque Montréal sévèrement, lit-on dans le document. Ce décalage est de plus en plus visible à l'école et les élèves de milieux défavorisés sont les premiers et les plus nombreux à éprouver des difficultés d'apprentissage, à accuser des retards scolaires, à s'absenter des cours, à abandonner l'école."

Selon les auteurs, cette pauvreté montante justifie largement le fait que "les budgets de développement consacrés aux classes et aux écoles de douance soient transférés à l'aide pédagogique aux élèves socio-économiquement défavorisés et éprouvant de sérieuses difficultés d'apprentissage".

Les auteurs se penchent en outre sur l'aide à apporter aux exclus du système et proposent un

renforcement des mesures visant le retour des décrocheurs et l'alphabétisation des adultes immigrants. Comme l'encadrement de ces clientèles demande des pédagogies particulières, ils proposent la mise en place de "pédagogies coopératives" et une éducation socio-économique afin que les jeunes qui quittent l'école pour le marché du travail soient en mesure de défendre leurs droits économiques et sociaux.

Une école laïque

Les trois signataires soutiennent également que "la laïcité est un des principes de base

d'une école moderne et ouverte". En conséquence, le document avance deux propositions majeures: l'abandon des démarches juridiques entreprises par la CÉCM en vue de maintenir le statut confessionnel de la commission scolaire; la négociation, auprès du gouvernement, d'amendements aux articles de lois ayant pour effet d'empêcher la laïcisation de l'école.

Enfin, le texte propose un engagement social de l'école. Pour cela, il mise sur le développement d'une éducation à la paix, à la non-violence, aux droits humains et à l'environnement, ainsi que sur le renforce-

ment de l'éducation civique afin de développer la culture politique et la conscience sociale des jeunes.

L'actuelle direction du MÉMO n'a pas encore fait connaître ses réactions concernant ce document d'orientation. Les auteurs souhaitent le soumettre à l'ensemble des membres à l'occasion d'une assemblée générale déjà réclamée par une trentaine de membres.

Par contre, la présidente du MÉMO, Mme Monique Mus-Plourde, penche plutôt en faveur de la tenue d'un congrès et où seuls les délégués décideraient des orientations du Mouvement. □

Le MLQ critique le MÉMO pour son rapprochement avec l'Archevêché

Le 1er février dernier, des représentants du MÉMO rencontraient l'évêque auxiliaire du diocèse de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte, afin de le rassurer quant aux orientations du MÉMO sur la question confessionnelle. La démarche, autant que les propos tenus, ont de quoi surprendre.

Au moment où la population paraît de plus en plus ouverte à l'idée de la laïcisation du système scolaire, Monique Mus-Plourde, présidente du MÉMO, n'a pas trouvé mieux à déclarer

que "le MÉMO ne prône pas l'école laïque". Les recommandations de l'évêque auxiliaire pour dissiper toute ambiguïté sur cette question dans la plate-forme du MÉMO auraient même été "bien accueillies" par ses représentants.

Ces derniers ont également indiqué tacitement leur appui à la clause nonobstant de la Loi 107 qui vise à protéger les projets éducatifs confessionnels allant à l'encontre de la liberté de conscience.

"C'est avec déception que nous observons la tangente que vous prenez", a déclaré le président du MLQ, Paul Drouin, dans une lettre ouverte adressée à la présidente du MÉMO. "Nous vous croyions ouverte aux changements. Votre prise de position nous fait plutôt penser le contraire."

On se serait attendu en effet qu'un mouvement scolaire tant soit peu moderne et ouvert ne devienne pas une force d'opposition au respect des droits fondamentaux à l'école. □

14 bonnes raisons d'adhérer au Mouvement laïque québécois

En devenant membre du Mouvement laïque québécois, vous soutenez le seul groupe de pression dont la raison d'être est la défense de la liberté de conscience.

Au nom de cette liberté fondamentale, le MLQ a fait de la laïcisation de l'école publique québécoise son principal cheval de bataille.

Dans le contexte actuel où les droits fondamentaux sont de plus en plus affirmés, où le pluralisme est devenu une caractéristique de la société québécoise, la laïcité des

institutions publiques et des lois apparaît comme une urgente nécessité.

Sans ses membres, le MLQ n'aurait aucune légitimité. Sans les cotisations de ses membres, il ne pourrait exister. Par votre adhésion, vous manifestez votre accord avec le principe de laïcité et vous permettez au MLQ d'être présent dans les grands dossiers où la liberté de conscience est concernée (école, avortement, tribunaux, interculturelisme, constitution, éthique sociale, etc.) et d'y exercer un rôle actif et indispensable.

Principe de base *

Le MLQ est fondé sur la défense du principe de la laïcité considérée comme:

- 1) la promotion d'une pensée libre, autonome et critique en regard de l'existence et de l'activité humaine;
- 2) la reconnaissance de l'autonomie et de l'indépendance des lois civiles et des institutions publiques par rapport aux convictions religieuses.

Objectifs

Le MLQ a pour objectifs de:

- 1) défendre et promouvoir le droit à la liberté de conscience et d'opinion;
- 2) revendiquer la séparation intégrale de l'État et des Églises.

Interventions

Pour atteindre ces objectifs, le MLQ vise à:

- 1) supporter les personnes lésées dans l'exercice de leur droit à la liberté de conscience;
- 2) intervenir à chaque occasion où le principe de la séparation de l'État et des Églises n'est pas respecté;
- 3) faire toutes les représentations et pressions nécessaires pour obtenir la laïcisation des écoles publiques et de toutes autres institutions publiques;

- 4) revendiquer, pour les personnes qui refusent l'enseignement religieux, des conditions respectueuses de leurs libertés fondamentales;
- 5) organiser des conférences, assemblées et débats pour développer la laïcité;
- 6) défendre des positions laïques dans tous les domaines de la vie sociale;
- 7) imprimer, éditer et diffuser toutes publications utiles à ces fins;
- 8) regrouper en association et représenter des personnes intéressées par la réalisation de ces objectifs;
- 9) se solidariser avec les luttes pour le respect des droits et libertés fondamentales.

Adhésion

Peut être membre du MLQ :

- 1) toute personne résidant au Québec qui, sans distinction d'âge, de sexe, de langue, de race, d'ethnie, de convictions philosophiques, religieuses ou politiques, adhère aux objectifs et principes de l'organisme et paie sa cotisation annuelle ;
- 2) toute association, groupe ou organisme peut également en devenir membre aux mêmes conditions.

* Extrait des règlements du Mouvement laïque québécois

Je désire adhérer au Mouvement laïque québécois

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Cotisation : 3,00 \$ 5,00 \$ 10,00 \$

Organisme : 25,00 \$

Retournez à :

Mouvement laïque québécois
(MLQ)
335, rue Ontario est
MONTRÉAL, Qc H2X 1H7

Téléphone :

Montréal : (514) 270-3548

Québec : (418) 843-0992